



L'an deux mil vingt-cinq et le dix juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le deux juin deux mille vingt-cinq

Etaient présents : Michel PETIT, Coralie CANTAU, Mathieu PLOUVIER-KUNZ,
Murielle RIGAUD, Nathalie HARDUYA et Christian TOLLIS
Etai(ent) excusé(e)(s) : Christine BOUEILH et Corentin JEGUN

ORDRE DU JOUR :

- Modification des statuts de Territoire Energies du Gers
- Composition du conseil communautaire Armagnac Adour en 2026
- Préparation de la fête locale des 20, 21, 22 et 23 juin 2025
- Conseil communautaire du 19 mai 2025
- Démission d'un employé communal
- Travaux au sein du village : busage du chemin de Bernichou, intervention de l'entreprise Soulès, rue de l'église : avancée du dossier
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations et résolutions sont prises avec six membres présents et six votants.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	06
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	06

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (7 mai 2025). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Murielle RIGAUD est désignée secrétaire de séance.

1. Modification des statuts de Territoire Energies du Gers

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre portant création de la commune nouvelle, Cap d'Astarac ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et portant changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Energies du Gers en Territoire d'Energie du Gers,

Territoire d'Energie du Gers rappelle que la commune de Monbardon appartient conformément à l'article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie du Gers au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE) des Vallées de la Gimone et de l'Arrats,

Territoire d'Energie du Gers rappelle que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie du Gers au SIE de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle « Cap d'Astarac ». Il conviendra donc d'affecter cette commune nouvelle à un Secteur Intercommunal d'Energie dans le cadre du projet de statut afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du

syndicat Territoire d'Energie du Gers. Il est proposé de l'affecter au Secteur Intercommunal d'Energie de Masseube.

Par la même occasion, Territoire d'Energie du Gers propose d'actualiser l'article 7 en intégrant les modifications réglementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Monsieur le Maire propose d'approuver la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

Après débat et vote le **conseil municipal** décide d'approuver, à l'unanimité, la modification statutaire annexée à la présente délibération.

Votants	6	POUR	6	CONTRE	0	ABST.	0
---------	---	------	---	--------	---	-------	---

2. Composition du conseil communautaire Armagnac Adour après les élections de mars 2026

M. le Maire expose l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux y compris dans l'hypothèse où ils souhaitent conserver l'actuelle répartition.

L'article 5211-6-1 du CGCT prévoit deux possibilités pour déterminer le nombre de sièges du conseil communautaire et leur répartition entre commune membre.

Lors de la séance du conseil communautaire de la CCAA du 19 mai 2025, M. le Président a présenté les deux possibilités de répartition des sièges :

- 1) Répartition par accord local (maximum 45 sièges)
- 2) Répartition de droit commun (39 sièges)

La Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) compte actuellement 45 sièges qui ont été répartis selon un accord local pour les 24 communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2025-037 du conseil communautaire du 19/05/2025 qui a adopté à l'unanimité la répartition par accord local.

Le nombre de siège est donc réparti comme suit :

RISCLE	10	TERMES D'ARMAGNAC	2	LABARTHETE	1
AIGNAN	4	CAHUZAC SUR ADOUR	2	MAUMUSSON-LAGUIAN	1
VIELLA	3	AVERON-BERGELLE	1	FUSTEROUAU	1
SAINT-GERME	3	BOUZON-GELLENAVE	1	SABAZAN	1
SAINT-MONT	2	MARGOUËT-MEYMES	1	POUYDRAGUIN	1
LELIN-LAPUJOLLE	2	MAULICHERES	1	VERLUS	1
SARRAGACHIES	2	TARSAC	1	CASTELNAVET	1
CAUMONT	1	GOUX	1		
LOUSSOUS-DEBAT	1				

Cette répartition entraîne des changements :

- Perte de 1 siège pour la commune de Bouzon-Gellenave
- Augmentation de 1 siège pour la commune de Termes d'Armagnac

Le nombre de suppléants reste inchangé à 15 (1 suppléant pour les communes disposant d'un seul siège).

Soit un total de 45 sièges pour la CCAA

Puis le Maire reprend l'article 5211-6-1 du CGCT : cet accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, les conseillers municipaux décident d'adopter la répartition des sièges de conseillers communautaires par accord local (telle que présentée ci-dessus) à l'unanimité.

Votants	6	POUR	6	CONTRE	0	ABST.	0
---------	---	------	---	--------	---	-------	---

3. Préparation de la fête locale des 20, 21, 22 et 23 juin 2025

Le maire, Michel PETIT, souhaite faire le point sur les actions à mener pour préparer le village à ces journées de fête.

Normalement, les deux employés communaux regrouperont leurs jours sur mercredi, jeudi et vendredi la semaine du 16 au 21 juin 2025, puis lundi, mardi et mercredi du 23 au 27 juin 2025, avant de reprendre le rythme normal.

Puis il donne la parole aux conseillers. Murielle se propose d'acheter l'apéritif pour le dimanche de la fête, apéritif offert aux villageois mais aussi aux invités des autres communes (maires, adjoints, conseillers ...). Le maire rappelle que les Echos de l'Adour seront présents.

Le village sera fauché puisque Christian a la confirmation que l'entrepreneur interviendra dès le lundi 16 juin 2025 sur toute la commune.

4. Compte-rendu du conseil communautaire du 19 mai 2025

Le maire relate aux conseillers le conseil communautaire qui s'est déroulé à Termes d'Armagnac le 19 mai 2025. Il commente les points de l'ordre du jour :

Administration générale :

Application des règles relatives à la recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Loisirs, Culture, Tourisme :

Programme culturel 2025

Modification des tarifs d'inscription à l'école de musique

Personnel :

Modification du tableau des emplois : création emploi de professeur de musique

Développement économique :

Réseau Initiative Gers : convention de partenariat 2026-2028

Questions diverses

5 Démission d'un employé communal

Le maire projette la lettre de démission de Franck BEHAR qui souhaite démissionner de la fonction publique territoriale et être radié des cadres de la commune de Saint-Mont.

C'est un choix personnel que le maire ne souhaite pas commenter, puisqu'après un appel téléphonique, Franck BEHAR lui a dit avoir trouvé sa voie ailleurs. Il a donc fait l'arrêté prenant effet au lendemain de la lettre, soit le 28 mai 2025. Cet arrêté a été envoyé à l'intéressé, au Cnetre de Gestion 32, mis sur la plateforme de la Préfecture et envoyé au service comptable de Mirande.

6 Travaux au sein du village :

a) Busage du chemin de Bernichou :

Le maire, souhaite qu'une date soit choisie pour les travaux en régie car l'investissement sur cette voie va commencer. Corentin (absent) propose par message le week-end des 19 et 20 juillet 2025. Le maire demande, puisque c'est Acchini qui a l'investissement voirie de la CCAA et qui doit refaire cette route, s'il est possible de trouver un accord sur son devis car cette route est programmée pour le mois de Juin. Christian doit s'en occuper.

b) Aménagement paysager :

Il fallait recontacter l'entreprise SOULES pour le démarrage des travaux. Le maire a pu joindre un des responsables. Le chantier est acté. Les premiers travaux (arrachage, débroussaillage ...) seront faits ce mois-ci et les travaux de plantation, à l'automne, soit en octobre ou novembre.

c) Rue de l'église :

Les fouilles sont enfin programmées. Elles démarrent après le 7 juillet 2025. Il faudra voir le temps qu'elles prennent. Le chantier pour la réfection de la voie est prévu en octobre.

7 Points sur les commissions

a) **Budget et Finances** : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point sera abordé au dernier conseil municipal avant la trêve estivale. Il sera question de faire le point sur les finances à mi-année et d'étudier le document budgétaire envoyé par monsieur Pambrun. Murielle souhaite aussi que pour ce point budgétaire les travaux de busage du chemin de Bernichou soient estimés.

b) **Embellissement et protection du cadre de vie** : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie fait le point sur les plantations. Il convient de passer aux plantations d'été. Les fleurs seront livrées le mercredi 11 juin 2025 par les employés communaux. Coralie les plantera avec des petites mains de Saint-Mont. De plus, elle rappelle que des pots doivent être changés. Nathalie lui dit qu'il y a une possibilité d'achat dans une fabrique du pays basque.

Le maire propose d'annuler la participation au concours des villages fleuris puisque tous les travaux paysagers ne seront pas terminés.

c) **Prévention des risques** : Présidente – Christine BOUEILH

Christine est absente, il faut faire le point sur les panneaux du village pour le chemin du Pic. Christian va s'en occuper.

d) **Gestion du Personnel** : Michel PETIT

Ce point a été traité avec la démission d'un employé communal et la programmation des journées de travail avant et après la fête. Christian signale aussi que les employés prennent leurs congés en décalé ce qui assurera l'arrosage des fleurs cet été.

e) **Travaux** : Corentin JEGUN

Ce point a été traité dans le cadre de l'ordre du jour. Mais il conviendra de refaire le point sur les petits travaux du village.

f) **Loisirs – Culture – Tourisme** : Nathalie HARDUYA

Il est fait un rapide compte-rendu du départ de la Ronde de l'Isard. L'objectif a été atteint. Il reste maintenant à se concerter pour la suite à donner.

Nathalie essaie de voir si le chemin de randonnée est prêt pour la fête puisqu'il y a une marche le lundi.

Elle a apporté des affiches pour le Trail de Saint-Mont.

Enfin, dernier point, tout le monde donne son accord pour le prêt de grilles d'exposition aux Charmettes.

8 Questions diverses

Convention avec la compagnie d'assurances AXA :

M. le Maire relate l'entretien avec la conseillère d'AXA assurances Céline CABANAL, de Nogaro.

Il s'agit de contractualiser entre la commune et la compagnie d'assurances pour des assurances prises par les habitants de la commune. La commune ne doit ni proposer ni expliquer les contrats. Le seul engagement de la commune est la mise à disposition de la salle des fêtes pour des réunions d'information publiques et d'en informer les habitants.

Cette convention permettra d'obtenir des contrats d'assurance avec des réductions entre 10 et 20%.

Les habitants déjà titulaires d'un contrat d'assurances AXA pourront bénéficier de cette réduction dès la signature de la convention.

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, les conseillers municipaux décident d'autoriser monsieur le maire à signer la convention telle qu'elle leur a été présentée et qui se trouve annexée à la présente délibération.

Votants	6	POUR	3	CONTRE	0	ABST.	3
---------	---	------	---	--------	---	-------	---

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mardi 8 juillet 2025.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et quarante-cinq minutes.